

## MAIRIE DU MONT-DORE

### REUNION DU CONSEL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. JF DUBOURG, Maire - Mme BARGAIN - Mme MONESTIER - M. DELBOS, Adjoints - Mme CHAPERT - Mme RIBAL - Mme SANCHEZ - M. GRASSET - M. MOULY (arrivé à 20h18) - Mme BORDAS - Mme BRANDELY - M. DUBOURG Ph -

**ÉTAIET ÉXCUSÉ** : M. GRAS

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. BARLAUD - M. ARETE

**PARTICIPAIT A LA RÉUNION** : Marie FERNANDEZ-MADRID, DGS

M. le Maire remercie ses collègues de leur présence et avant de poursuivre, les invite à observer une minute de silence à la mémoire de M. Pierre BARDON, ancien conseiller municipal, décédé il y a une quinzaine de jours.

Il met ensuite aux voix le procès-verbal de la réunion du 6 février 2019 qui est adopté à l'unanimité et rappelle la décision prise depuis cette réunion dans le cadre des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT :

- 2019. 03 - Mission d'audit organisationnel des services municipaux - Honoraires Cabinet NEERIA

M. le Maire propose à ses collègues de présenter l'ensemble des CA et de procéder à un vote groupé.

<b>040319/01</b>	<b>APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DE LA COMMUNE, DES CAMPINGS, DU FUNICULAIRE ET DE LA SECTION DES RIGOLETS</b> <i>Domaine : 7.1. Décisions budgétaires</i>
------------------	---

#### CA Commune

M. le Maire donne tout d'abord le récapitulatif du CA 2018.

En section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 7 265.933,72 et les dépenses à 5.276.031,55, soit un résultat positif de 1 989.902,17 (le résultat 2017 était de 1 726.295,09)

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à 2 367.536,10 et les dépenses à 4 132.409,87, soit un déficit de 1 764.873,77 (le résultat 2017 était de - 769.782,22).

En recettes, les restes à réaliser sont de 1 048.820 pour 640.008 en dépenses, soit un résultat positif de 408.812 (le résultat 2017 était de - 156.621).

L'ensemble de ces résultats fait ressortir un excédent de fonctionnement net de 633.840,40 contre 799.891,87 en 2017.

Il donne ensuite le détail des chapitres.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
I - DEPENSES**

**CHAPITRE 011 - Charges à caractère général**

Crédits ouverts	1 909.370,00
Mandats émis	1 836.513,07

**CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Crédits ouverts	2 862.930,00
Mandats émis	2 738.564,35

**CHAPITRE 014 - Atténuation de produits**

Crédits ouverts	130.000,00
Mandats émis	115.370,00

Il s'agit du FPIC

**CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante**

Crédit ouverts	337.700,00
Mandats émis	326.967,95

**CHAPITRE 66 - Charges financières**

Crédits ouverts	177.000,00
Mandats émis	162.632,45

**CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles**

Crédits ouverts	2.500,00
Mandats émis	753,86

**CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues**

Crédits ouverts	299.196,00
-----------------	------------

**CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Mandats émis	95.229,87
--------------	-----------

**II - RECETTES**

**CHAPITRE 13 - Atténuations de charges**

Crédits ouverts	10.400,00
Titres émis	44.629,87

**CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes divers**

Crédits ouverts	1 551.100,00
Titres émis	1.416.294,52

**CHAPITRE 73 - Impôts et taxes**

Crédits ouverts	3 095.760,00
Titres émis	3.090.842,86

**CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations**

Crédits ouverts	1 486.345,00
Titres émis	1 487.406,71

**CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante**

Crédits ouverts	318.700,00
Titres émis	325.651,45

**CHAPITRE 76 - Produits financiers**

Titres émis	4,32 (parts sociales sur emprunts)
-------------	------------------------------------

**CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels**

Titres émis	9.876,75
-------------	----------

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
I - DEPENSES**

**DEPENSES****Article 20 - Immobilisations incorporelles (201,12)**

- 202 - Frais documents urbanisme, numérisation cadastre : 201,12 (frais de publication du PLU)

**Article 204 - Subventions d'équipement versées (16.880,26)****Article 21 - Immobilisations corporelles (231.007,82)**

- 2182 - Matériel de transport : 148.017,39 Matériel bureau et informatique : 9.705,84
- 2188 - Autres immobilisations corporelles : 73.284,59

**Article 23 - Immobilisations en cours (1 806.421,43)**

- 2313 - Constructions : 1 442.153,52 (Travaux école, travaux mur d'escalade)
- 2315 - Installations, matériel et outillage techniques : 364.267,91 (protections route de Clermont)

**Article 16 - Emprunts et dettes assimilées (814.878,15)****RECETTES****Article 13 - Subventions d'investissement (373.350,40)**

- 1321 - Etat et établissements nationaux : 319.351,00
- 1322 - Région : 53.999,40

**CA Campings**

M. le Maire donne tout d'abord le récapitulatif du CA 2018.

En section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 550.437,36 et les dépenses à 425.271,29, soit un résultat positif de 125.166,07, (le résultat 2017 était de 105.815,63).

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à 86.583,34 et les dépenses à 145.725,71, soit un déficit de 59.142,37 (le résultat 2017 était de - 9.027,70).

Il donne ensuite le détail des chapitres.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
I - DEPENSES**

**CHAPITRE 011 - Charges à caractère général**

Crédits ouverts	193.400,00
Mandats émis	159.638,99

**CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Crédits ouverts	204.500,00
Mandats émis	169.542,81

**CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante**

Crédits ouverts	18.400,00
Mandats émis	18.255,55

Il s'agit pour l'essentiel du reversement de la taxe de séjour à la COM/COM.

**CHAPITRE 66 - Charges financières**

Crédits Ouverts	2.170,00
Mandats émis	917,69

**CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Crédits ouverts	76.432,00
Mandats émis	76.417,64

**II - RECETTES**

**CHAPITRE 70 - Vente de produits**

Crédits ouverts	400.000,00
Titres émis	435.536,67

Il s'agit des recettes des emplacements (aire camping-car, point vidange, camping Crouzets et campings Esquiladou)

**CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels**

Crédits ouverts	2.300,00
Titres émis	19.250,76

Arrivée de Sébastien MOULY à 20h18.

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
I - DEPENSES**

**101 - Camping de l'Esquiladou**

Crédits ouverts	120.761,00
Mandats émis	109.890,24

**DEPENSES**

**Article 21 - Immobilisations corporelles (109.028,24)**

> 2188 - Autres : 109.028,24 (achat matériel divers et de mobil-homes)

**Article 23 - Immobilisations en cours 862,00)**

- 2313 - Immobilisations corporelles en cours/Constructions : 862,00 (extension de la WIFI au camping des Crouzets)

**CA Funiculaire**

M. le Maire donne tout d'abord le récapitulatif du CA 2018.

En section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 239.517,83 et les dépenses à 158.820,04, soit un résultat positif de 80.697,79 (le résultat 2017 était de 50.545,13).

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à 96.159,76 et les dépenses à 76.691,43, soit un excédent de 19.468,33 (le résultat 2017 était de 31.474,14).

L'ensemble de ces résultats fait ressortir un excédent d'investissement de 19.468,33

Il donne ensuite le détail des chapitres.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****I - DEPENSES****CHAPITRE 011 - Charges à caractère général**

Crédits ouverts	38.000,00
Mandats émis	16.162,53

**CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Crédits ouverts	75.000,00
Mandats émis	74.867,37

**CHAPITRE 66 - Charges financières**

Crédits Ouverts	4.032,00
Mandats émis	2.182,91

**CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Crédits ouverts	66.230,00
Mandats émis	64.685,62

**II - RECETTES****CHAPITRE 70 - Vente de produits**

Crédits ouverts	139.000,00
Titres émis	177.972,70

Il s'agit des recettes du Funiculaire.

**SECTION D'INVESTISSEMENT****I - DEPENSES****100 - Funiculaire**

Crédits ouverts	73.443,00
Mandats émis	37.432,80

## DEPENSES

### **Article 21 - Immobilisations corporelles (6.237,00)**

- 2188 - Autres : 6.237 (achat de petit matériel)

### **Article 23 - Immobilisations en cours (31.195,80)**

- 2313 - Immobilisations corporelles en cours/Constructions : 31.195,80 (travaux au niveau du funiculaire).

## CA Section des Rigolets

M. le Maire donne tout d'abord le récapitulatif du CA 2018.

En section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 21.307,73 et les dépenses à 1.700,00 soit un résultat positif de 19.607,73 (le résultat 2017 était de 19.449,74).

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à 204,59 et les dépenses à 0, soit un excédent de 204,59.

Il donne ensuite le détail des chapitres.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT I - DEPENSES**

### **CHAPITRE 011 - Charges à caractère général**

Crédits ouverts	21.549,00
Mandats émis	1.700,00

## **II - RECETTES**

### **CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante**

Crédits ouverts	2.100,00
Titres émis	1.857,99

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

En section d'investissement, figure le report d'une somme de 204,59 qui correspond au FCTVA sur un investissement réalisé il y a de nombreuses années.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

M. le Maire quitte la salle et Nicole BARGAIN fait procéder au vote des CA 2018 de la commune, des campings, du Funiculaire et de la section des Rigolets qui sont approuvés à l'unanimité.

De retour dans la salle, M. le Maire remercie ses collègues.

M. le Maire propose de continuer sur le même principe en ce qui concerne l'affectation des résultats et les comptes de gestion qui seront proposés pour tous les budgets avant d'être votés.



030319/02	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DE LA COMMUNE, DES CAMPINGS, DU FUNICULAIRE ET DE LA SECTION DES RIGOLETS</b> <i>Domaine : 7.1. Décisions budgétaires</i>
-----------	--

#### Affectation des résultats de la commune

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2018 de la commune du Mont-Dore fait apparaître un résultat de 1 989.902,17 € sur la section de fonctionnement, et qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter, en section d'investissement, la somme de 1 356.061,77 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" et de maintenir, en section de fonctionnement, la somme de 633.840,40 €.

#### Affectation des résultats du budget annexe des campings

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2018 du budget annexe des campings municipaux fait apparaître un résultat de clôture de 125.166,07 € sur la section d'exploitation, et qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de cet excédent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Municipal décide d'affecter, en section d'investissement, la somme de 59.142,37 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » et de maintenir, en section de fonctionnement, la somme de 66.023,70 €.

#### Affectation des résultats du budget annexe du Funiculaire

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2018 du budget annexe du Funiculaire fait apparaître un résultat de clôture de 80.697,79 € sur la section d'exploitation, et qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de cet excédent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir, en section de fonctionnement, la totalité de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2018, soit 80.697,79 €.

#### Affectation des résultats de la section des Rigolets

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2018 de la section des Rigolets fait apparaître un résultat de clôture de 19.607,73 € sur la section de fonctionnement, et qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de cet excédent.

Après en avoir délibéré et sur proposition de la Commission Syndicale des Rigolets, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir, en section de fonctionnement, la totalité de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2018, soit 19.607,73 €.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

M. le Maire fait procéder au vote de ces résultats qui sont adoptés à l'unanimité pour l'ensemble des budgets.



030319/03	<b>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE, DES CAMPINGS, DU FUNICULAIRE ET DE LA SECTION DES RIGOLETS</b> <i>Domaine : 7.1. Décisions budgétaires</i>
-----------	---

M. le Maire rappelle que le compte de gestion produit par le comptable doit être identique dans ses résultats au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Il indique que ces documents sont en effet conformes et donne lecture à l'assemblée du projet de délibération correspondant qui est identique pour chacun des budgets.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations

1°/ - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°/ - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°/ - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

030319/04	<b>DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC</b> <i>Domaine : 1.2. Délégation de service public</i>
-----------	---

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 juillet 2014, le Conseil Municipal avait décidé que la CAO, constituée le 17 avril 2014 pour l'attribution des marchés publics siégerait également dans le cadre des procédures de DSP. Cette commission était composée ainsi qu'il suit :

Président	Jean-François DUBOURG/Nicole BARGAIN
Titulaires	Philippe GRAS Jean-Louis DELBOS Pierre GRASSET
Suppléants	Séverine MONESTIER Annick RIBAL Luc CEYSSAT

Le poste de suppléant occupé par Luc CEYSSAT étant devenu vacant suite à sa démission de conseiller municipal, M. le Maire propose la constitution d'une nouvelle commission de DSP indépendante de la CAO.

Il fait procéder à l'élection correspondante qui laisse apparaître les résultats ci-après :

Président/Suppléant	Titulaires	Suppléants
JF DUBOURG/ Nicole BARGAIN	Jean-Louis DELBOS Annick RIBAL Séverine MONESTIER	Pierre GRASSET Sébastien MOULY Irène SANCHEZ

M. le Maire précise que dans le cadre de la procédure de renouvellement de la DSP de l'eau potable, une première réunion préparatoire, à laquelle seront conviés uniquement les membres titulaires, se tiendra le 28 mars prochain à 10h00.

<b>030319/05</b>	<b>DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS DE VOIRIE</b> <i>Domaine : 7.10. Divers</i>
------------------	--

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courriel par lequel M. Alain MAS sollicite l'exonération des droits de voirie 2018 dont il a été redevable pour un montant de 102,70 €.

En effet, depuis qu'il s'est porté acquéreur en milieu d'année 2017 de l'immeuble sis 3 et 5 rue Montlosier, l'intéressé se trouve en grande difficulté financière du fait de la procédure juridique en cours engagée en résolution de la vente suite à la présence de champignons de type « mэрule » détectée dans ledit bâtiment.

M. le Maire demande alors à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que la commune n'est en aucun cas concernée par ce problème, refuse de réserver une suite favorable à la demande de M. MAS.

A cette occasion, il est rappelé que la maquette du Funiculaire est toujours présente dans cet immeuble et qu'il serait intéressant que les élus puissent la voir.

030319/06	<b>CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ENEDIS DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE CÂBLES ALIMENTANT LES POSTES DES GARES AU SANCY</b> <i>Domaine : 2.1. Documents d'urbanisme</i>
-----------	---

M. le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la pose de nouveaux câbles HTA alimentant les postes des gares au Sancy, ENEDIS va traverser plusieurs parcelles communales.

Il donne alors lecture des conventions de servitude établies en vue de définir les droits et obligations des deux parties.

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir se prononcer, sachant que ces conventions sont conclues à titre gratuit puisque les parcelles ne font l'objet d'aucune exploitation boisée, forestière ou agricole.

Après en avoir délibéré et par à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ approuve les conventions de servitude qui viennent de lui être présentées ;
- ✓ mandate M. le Maire pour les signer ainsi que les actes authentiques par-devant notaire pouvant éventuellement en résulter.

030319/07	<b>TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE</b> <i>Domaine : 8.3. Voirie</i>
-----------	--

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 12 avril 2018, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'installation de coussins berlinois sur la RD 130 en vue de sécuriser les abords de l'école publique.

Il indique que suite au refus de cette demande pour raisons réglementaires, le Conseil Départemental a établi un nouveau dossier s'inscrivant à l'intérieur d'une zone 30km/h et présentant des aménagements destinés à favoriser la cohabitation entre les véhicules motorisés et les piétons.

M. le Maire donne ensuite lecture du détail des travaux estimés à la somme de 20.007,00 € HT, ces derniers pouvant bénéficier d'une subvention de 50 % (plafonnée à 7.500 €) par le Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police.

Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir se prononcer, sachant que le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Coût estimé des travaux (HT)	20.007,00 €
Subvention Conseil Départemental	7.500 €
Autofinancement	12.507,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ approuve la réalisation des aménagements dont il s'agit ;
- arrête le plan prévisionnel de financement tel qu'il vient de lui être présenté ;
- ✓ mandate M. le Maire pour solliciter l'inscription de cette opération auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police (programme 2019).

M. le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la démission de M. Philippe GRAS de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de pourvoir à la vacance de ce siège.

Il rappelle les modalités de remplacement des conseillers communautaires pour les communes de 1 000 habitants et plus :

- lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu
- lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, il est fait appel au 1<sup>er</sup> conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseillers communautaires

M. le Maire précise que le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu est M. Pierre GRASSET.

M. Pierre GRASSET ayant donné son accord, M. le Maire propose à l'assemblée de le nommer au poste de conseiller communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (M. Pierre GRASSET ayant fait savoir qu'il ne participerait pas au vote), le Conseil Municipal

- ✓ prend acte de la démission de M. Philippe GRAS aux fonctions de conseiller communautaire ;
- ✓ prend acte de la nomination de M. Pierre GRASSET au poste de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Jean-Louis DELBOS profite de l'occasion pour attirer l'attention du nouveau délégué sur deux dossiers importants pour la commune qui n'aboutissent toujours pas, à savoir le bâtiment du Capucin contrairement à celui de CHARLANNES à la Bourboule, et le pont sur le Freyssou qui, pour ce dernier, peut avoir des conséquences sécuritaires fâcheuses.

M. le Maire tient à faire un point précis sur ces deux affaires.

Le retard au niveau du bâtiment du Capucin résulte d'une mauvaise appréciation du maître d'œuvre au niveau de la façade qui n'a pas été validée par l'architecte des bâtiments de France. La COM/COM est en attente du nouveau projet.

S'agissant du pont du Freyssou, il se réjouit d'annoncer une bonne nouvelle à ses collègues puisqu'après une intervention rapide du Sous-Préfet, sollicité en raison du surrisque au niveau du merlon sommitale des Egravats, la COM/COM, avec l'accord de la Police de l'Eau, s'est engagée, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, à réaliser un ouvrage provisoire au mois d'avril et d'installer un ouvrage pérenne dans les mois à venir sur le Freyssou et vers le Fitz Roy et à en assurer entièrement le financement.

Si Jean-Louis DELBOS est satisfait de cette décision, il ne peut néanmoins continuer de regretter le retard pris dans ce dossier qui avait été acté dès le mois de juillet dernier. Au titre des regrets, il ajoute également celui de ne plus recevoir les comptes rendus de la COM/COM, comme cela était le cas il y a quelques années, ce qui permettait à la commune de rester connecté avec l'EPCI.

030319/09	<b>AVENANT N° 10 A LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES BROCANTES</b> <i>Domaine : 1.4. Autres types de contrat</i>
-----------	---

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'une convention en date du 21 juillet 2009, le Conseil Municipal a confié à la Société *GS ORGANISATION* l'organisation des brocantes mises en place sur la commune de juin à septembre moyennant une rémunération forfaitaire de 1 500 €.

Il indique qu'il souhaite reconduire cette mesure pour les manifestations qui seront organisées entre le 6 juin et le 19 septembre 2019.

M. le Maire donne alors lecture de l'avenant qu'il a établi à cet effet et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ approuve l'avenant qui vient de lui être présenté ;
- ✓ autorise M. le Maire à le signer et à en assurer l'exécution.

	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
--	---------------------------

Dans le cadre des questions diverses, il est tout d'abord précisé que le ralentisseur prévu au Queureuilh est différé puisque dorénavant la commune ne peut plus présenter qu'un seul dossier par an auprès des services départementaux.

~ ~ ~ ~ ~

Pour faire suite aux propos rapportés par Dominique BRANDELY concernant le mécontentement de certains commerçants au sujet des cartons, Annick RIBAL tient, d'une part, à faire part à ses collègues de l'agacement du SMCTOM lié au trop plein journalier des containers et, d'autre part, à indiquer qu'il convient de trouver une solution pérenne pour régler ce problème et compte, à cet effet, sur l'aide des commerçants.

~ ~ ~ ~ ~

Philippe DUBOURG s'étonne de l'absence de réunion de la commission des finances qui, semble-t-il, devait se réunir en janvier ou février.

M. le Maire lui indique qu'en l'absence d'éléments chiffrés suffisants, la réunion, prévue fin mars, ne pouvait en aucun cas être programmée plus tôt.

~ ~ ~ ~ ~

Pour répondre à la question de Séverine MONESTIER au sujet de la convention relative à la passerelle piétonne sur la Dordogne, M. le Maire indique que ce dossier compliqué est en passe d'être résolu puisqu'il ne reste plus qu'à trouver une date de signature avec M. SERVIER.

Philippe DUBOURG profite de l'occasion pour interroger ses collègues sur la présence d'un pont au-dessus de l'Auberge de Jeunesse.

~ ~ ~ ~ ~

M. le Maire remercie une nouvelle fois ses collègues et, l'ordre du jour étant épuisé, clôt la séance.



**RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES  
AU COURS DE LA SÉANCE DU 04 MARS 2019**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
040319/01	Approbation des comptes administratifs 2018 de la commune, des services annexes des campings, du Funiculaire et de la section des Rigolets
040319/02	Affectation des résultats 2018 de la commune, des services annexes des campings, du Funiculaire et de la section des Rigolets
040319/03	Approbation des comptes de gestion 2018 de la commune, des services annexes des campings, du Funiculaire et de la section des Rigolets
040319/04	Désignation de la commission de délégation de service public
040319/05	Demande d'exonération des droits de voirie
040319/06	Conventions de servitude avec ENEDIS dans le cadre du changement de câbles alimentant les postes des gares au Sancy
040319/07	Travaux de sécurisation des abords de l'école
040319/08	Remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire
040319/09	Avenant n° 10 à la convention pour l'organisation des brocantes

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

NOM	PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
<b>DUBOURG Jean-François</b>		142 av. de La Bourboule	29.03.2014	
<b>Maire</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>BARGAIN Nicole</b>		11 rue Meynadier	29.03.2014	
<b>Adjointe au Maire</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>GRAS Philippe</b>		Le Battut	29.03.2014	Excusé
<b>Adjoint au Maire</b>		15140 SAINT-CIRGUES DE MALBERT		
<b>MONESTIER Séverine</b>		14 rue du Docteur Claude	29.03.2014	
<b>Adjointe au Maire</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>DELBOS Jean-Louis</b>		41 avenue des Belges	29.03.2014	
<b>Adjoint au Maire</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>CHAPERT Nicole</b>		46 avenue Clemenceau	23.03.2014	
<b>Conseillère Municipale</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>RIBAL Annick</b>		35 av. Michel Bertrand	23.03.2014	
<b>Conseillère Municipale</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>SANCHEZ Irène</b>		Les Montagnes	23.03.2014	
<b>Conseillère Municipale</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>GRASSET Pierre</b>		3 rue Favart	23.03.2014	
<b>Conseiller Municipal</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>MOULY Sébastien</b>		La Fougère	23.03.2014	
<b>Conseiller Municipal</b>		63240 LE MONT-DORE		



## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DOMICILE</b>	<b>DATE ELECTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>BORDAS Sonia</b>		Chemin de Legal Pré de Maraud	23.03.2014	
<b>Conseillère Municipale</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>BARLAUD Jean-Claude</b>		3 av. Michel Bertrand	23.03.2014	Absent
<b>Conseiller Municipal</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>BRANDELY Dominique</b>		3 avenue Foch	23.03.2014	
<b>Conseillère Municipale</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>DUBOURG Philippe</b>		63 av. de la Libération	23.03.2014	
<b>Conseiller Municipal</b>		63240 LE MONT-DORE		
<b>ARETE Morgan</b>		18 avenue Clemenceau	02.08.2017	Absent
<b>Conseiller Municipal</b>		63240 LE MONT-DORE		

**DÉPARTEMENT  
DU PUY-DE-DOME**

**VILLE  
DU MONT-DORE**

**DÉCISION DU MAIRE N° 2019-3  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :**      **MISSION D'AUDIT ORGANISATIONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX  
HONORAIRES CABINET NEERIA**

*Domaine :*      *1.4. Autres types de contrats*

**LE MAIRE DE LA VILLE DU MONT-DORE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 (11°) et L 2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 portant délégation d'attributions au Maire ;

**VU** la nécessité pour la collectivité de réaliser un audit organisationnel de ses services ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Cabinet NEERIA tendant à la réalisation de cette mission moyennant la somme de 11.000 € HT.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Le Cabinet NEERIA est mandaté pour réaliser un audit organisationnel des services.

**ARTICLE 2** - Cette mission sera effectuée moyennant la somme de 11.000 € HT.

**ARTICLE 3** - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** - Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Issoire et fera l'objet d'un affichage à la porte de la mairie.

Fait au Mont-Dore, le 20 février 2019

Le Maire,

Jean-François DUBOURG.